

MARCHÉ PUBLIC

FI32300



Département de la Martinique
GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DE MOYENS
DE MANGOT VULCIN (GCS MV)
BP 303 - Quartier Mangot Vulcin - Route du Vert Pré - 97286 LAMENTIN
Tél: 05 96 48 81 37 - Fax: 05 96 48 82 70

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SERVICES

1 / IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Groupement de Coopération Sanitaire de Moyens de Mangot Vulcin
Pouvoir adjudicateur :
Madame Agnès FROUX
Administrateur
Cité Hospitalière de Mangot-Vulcin
BP 303 - Route du Vert-Pré
Quartier Mangot-Vulcin
97286 LAMENTIN
Tel: 05 96 48 81 37 - Fax: 05 96 48 82 70

2 / OBJET DE LA CONSULTATION ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET ASSIMILÉS SUR LA CITE HOSPITALIERE DE MANGOT VULCIN

Procédure Adaptée passée en application des articles R 2123-1(1°) - R 2123-4 - R 2131-12(2°) - R 2162-13 du Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018

- Classification CPV de l'objet principal
Classification C.P.V. : 77310000-6
«Réalisation et Entretien d'espaces verts»

3 / LIEU D'EXECUTION DE LA PRESTATION : Cité Hospitalière de Mangot Vulcin

4 / CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Prestation composée de QUATRE (04) lots :

Lot 1 : Entretien des espaces verts et assimilés Cité Hospitalière de Mangot Vulcin - Secteur Centre Hospitalier Universitaire de MARTINIQUE (C.H.U.M),

Lot 2 : Entretien des espaces verts et assimilés Cité Hospitalière de Mangot Vulcin - Secteur Centre Hospitalier Maurice DESPINOY (C.H.M.D),

Lot 3 : Elagage des arbres, Epouillage des Palmiers et autres arbres du parking,

Lot 4 : Entretien de la parcelle de terrain située entre la Cité Hospitalière et la Fourrière Départementale de la Martinique.

- Le Descriptif technique des prestations à effectuer est mentionné dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

- Les soumissionnaires peuvent répondre pour un lot, deux lots, trois lots, quatre lots ou pour l'ensemble des lots et sous-lots.

- Afin qu'un lot soit retenu pour analyse, le Candidat doit répondre **OBLIGATOIREMENT** à l'intégralité des sous-lots sous peine de Rejet.

- Les variantes sont autorisées dès qu'elles conduisent à l'obtention du résultat attendu. Toutefois, les Candidats doivent présenter une offre conforme à la solution de base.

- Les soumissionnaires peuvent présenter leur offre soit en qualité d'entreprise unique, soit en qualité de groupement d'entreprises conjoint ou solidaire.

Une visite obligatoire du Site est prévue dans la semaine 11 afin d'évaluer les contraintes liées à la bonne exécution de la Prestation.

(Se référer à l'article 3 du Règlement de la Consultation)

5 / DUREE DE LA PRESTATION

La durée de la Prestation, qui prend effet à compter de la date de notification de l'Acte d'Engagement au Titulaire, est fixée à Douze (12) mois.

Le Marché pourra faire l'objet d'une (01) reconduction, après décision des deux parties, trois mois minimum avant la date d'échéance annuelle et ce, sans pouvoir excéder une durée totale de DEUX (02) ans.

6 / CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

- Financement : Budget du Groupement de Coopération Sanitaire de Moyens de Mangot Vulcin
- Paiement : Mandat administratif
- Délai de paiement : 50 jours
- Unité monétaire utilisée : Euro
- Offres et documents associés : uniquement en français

7 / CONDITIONS DE PARTICIPATION

Critères de sélection des candidatures : sélection des candidatures sur la base des justificatifs produits par les candidats relatifs à leurs qualités et capacités, décrites dans le Règlement de la Consultation (articles R 2142 -1 ; R 2143-3 ; R 2143-4 ; R 2143-5 du Décret n° 2018-10750 du 03 décembre 2018).

8 / CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères pondérés énoncés dans le Règlement de la Consultation.

9 / CONDITIONS DE DELAI

- Date limite de réception des offres : le **VENDREDI 21 MARS 2025 A 12 H 00 (Heure de Martinique)**

- Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

10/ CONDITIONS DE TRANSMISSION DES OFFRES

Définies dans le Règlement de la Consultation (R.C.)

11/ DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION

Le **VENDREDI 21 FEVRIER 2025**
ANNEXE 1 - ADRESSES COMPLEMENTAIRES

12 / Adresse où les renseignements peuvent être obtenus :

12.1 - D'ordre administratif
Nom de l'organisme : **GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DE MOYENS DE MANGOT VULCIN**
Correspondant : **Cellule Marchés Publics**
BP 303 - Route du Vert Pré
Quartier Mangot Vulcin
97286 Lamentin
Tél: 05 96 48 88 38 - Fax: 05 96 48 82 70

Adresse Internet URL : <http://gcsmv.e-marchespublics.com>

12.2 - D'ordre technique

Nom de l'organisme : **GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DE MOYENS DE MANGOT VULCIN**
Correspondant : **Mme Mary-Lhynn CRAMPONT**

Service Logistique
BP 303 - Route du Vert Pré
Quartier Mangot-Vulcin
97286 Lamentin
Tél: 05 96 48 89 28 - Fax: 05 96 48 82 70

13 / Adresse où l'on peut retirer le Dossier de Consultation :

- Soit au **GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DE MOYENS DE MANGOT VULCIN**
Cellule Marchés Publics
BP 303 - Route du Vert Pré
Quartier Mangot Vulcin
97286 Lamentin
Tél: 0596 48 88 38 - Fax: 0596 48 82 70

- Soit sur le Site Internet suivant : <http://gcsmv.e-marchespublics.com>

14 / Adresse où les Dossiers doivent être envoyés :

celle mentionnée au 12-1 du présent Avis.
Fait au Lamentin, le mardi 18 février 2025

L'Administrateur, Agnès FROUX

Une annonce légale

à publier en

Martinique ?

Simple - Facile

Paiement sécurisé

Votre attestation

immédiatement

dans votre boîte mail

24 H / 24

7 Jours / 7

www.lelegis.fr